



HAL
open science

Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche aux engins et filets dans le bassin de l'Adour

Florence Duhaa-Glize, Anatole Danto

► **To cite this version:**

Florence Duhaa-Glize, Anatole Danto. Fiche d'inventaire Patrimoine Culturel Immatériel : la pêche aux engins et filets dans le bassin de l'Adour. [Rapport de recherche] 2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00487, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Générale des Patrimoines, Département du pilotage de la recherche. 2020, pp.28. hal-03039268

HAL Id: hal-03039268

<https://hal.science/hal-03039268>

Submitted on 20 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA PÊCHE AUX ENGINS ET FILETS DANS LE BASSIN DE L'ADOUR



*Pêche au tioup à Audon (Landes),
avril 2020. © Florence Duhâa,
2020.*



*Montage d'une bosselle,
atelier de Jean Darrière,
novembre 2019. © Florence
Duhâa, 2019.*



*Pêche au cordeau sur l'Adour, juin
2020. © Florence Duhâa, 2020.*

Description sommaire

La pêche aux engins et filets sur le bassin de l'Adour est une activité héritée de pratiques ancestrales locales. Elle se déroule sur le domaine public fluvial, réglementée par un arrêté préfectoral annuel. Ses membres sont regroupés au sein d'associations départementales agréées des pêcheurs amateurs aux engins et filets et de protection du milieu aquatique (ADAPAEF).

Cette pêche traditionnelle et originale est pratiquée le plus souvent, et encore aujourd'hui, pour la majorité d'entre eux, par des riverains de l'Adour, des Gaves, de la Midouze ou du Luy. Elle consiste à fabriquer ses propres engins ou filets. Les « nasses », appelées aussi « bosselles », et les « cordeaux », ou lignes de fond, sont tendus essentiellement le soir et relevés au point du jour afin de pêcher efficacement. Les « carrelets » ou « éperviers », eux, demandent une présence constante et active du pêcheur lors de leur utilisation.

De nos jours, cette pratique relève de la pêche de loisir et tous ces pêcheurs mettent un point d'honneur à déguster et à partager leurs prises avec voisins et amis. Grâce aux pêcheurs amateurs, aux engins et filets, à leur souci de protéger les ressources halieutiques et leurs actions pour faire reconnaître l'importance des habitats piscicoles, le bassin de l'Adour et des Gaves a sauvé en partie son patrimoine halieutique inestimable.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT**I.1. Nom***En français*

La pêche aux engins et filets dans le bassin de l'Adour

En langue régionale

Sans objet

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- Connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- Savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

La plupart des pêcheurs concernés par cette pratique sont des hommes, souvent d'âge mûr, âgés, pour 45 % d'entre eux, de 65 ans ou plus. Ces modes de pêche demandent beaucoup de patience, de temps, ce dont disposent les retraités. Ils sont souvent fils ou petits-fils de pêcheurs professionnels, fluviaux ou maritimes, ou bien des riverains, qui ont passé leur enfance au bord du fleuve et ont appris à pêcher sous le regard et les conseils avisés des anciens.

Ces pêcheurs adhèrent, pour la majorité, à la « Maille landaise », association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets (ADAPAEF) et de protection du milieu aquatique sur les eaux du domaine public des Landes. Depuis deux ans seulement, deux femmes sont adhérentes à la Maille landaise. Jusqu'en 2007, où la pratique de la pêche à la pibale (dite plus communément « civelle ») à l'aide de tamis était autorisée aux amateurs, la Maille landaise comptait 250 adhérents. Désormais, elle regroupe 64 membres. Dans les Pyrénées-Atlantiques, l'ADAPAEF 64 se compose, quant à elle, de 9 membres.

I.4. Localisation physique*Lieu(x) de la pratique en France*

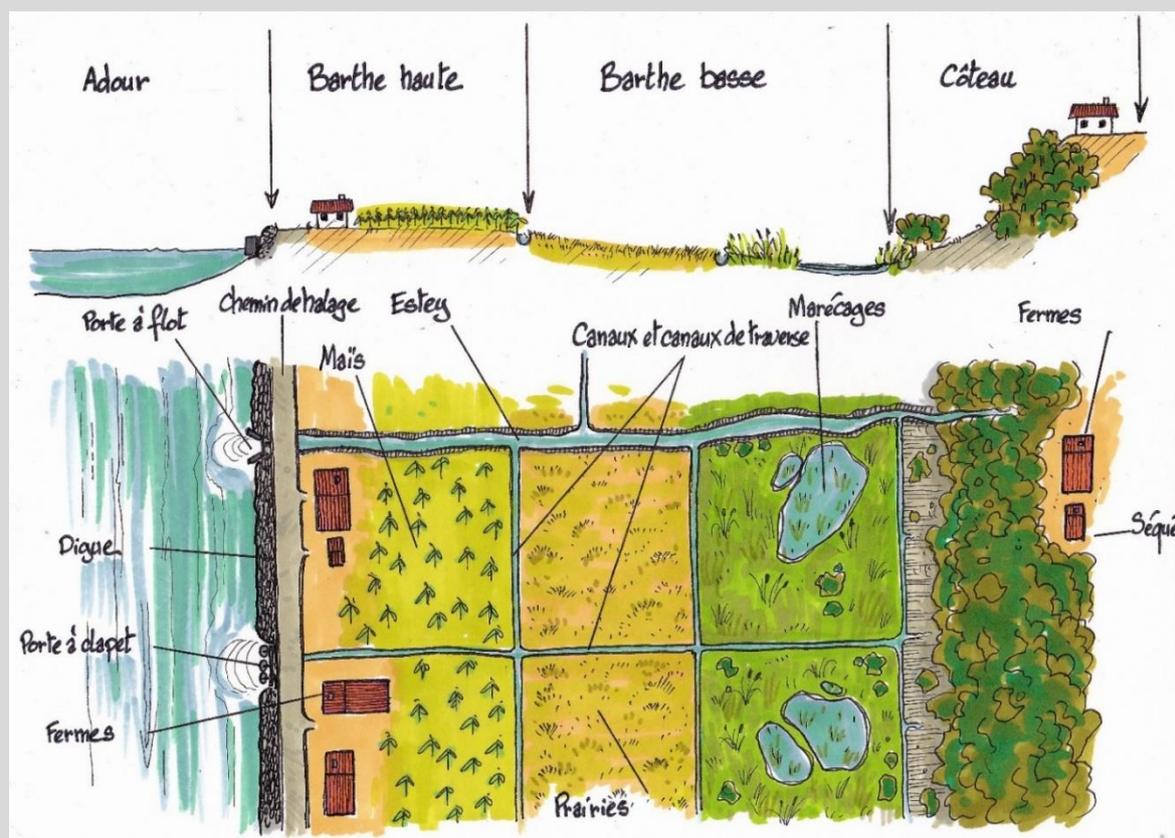
Le bassin versant de l'Adour s'étend sur 16 890 km². Le fleuve, après avoir pris sa source dans les Pyrénées au pied du pic de l'Arbizon (2600 m), irrigue, sur un parcours de 350 km, les plaines de la Chalosse, les coteaux du Tursan, puis se joint aux Gaves pyrénéens pour traverser les Barthes et enfin rejoindre l'océan Atlantique à Bayonne. Les principaux affluents de l'Adour sont le Luy de France (135 km), les Gaves de Pau (191 km) et d'Oloron (150 km), qui se rejoignent pour former les Gaves réunis, et la Nive (80 km), qui rencontre l'Adour à Bayonne. L'exercice de la pêche amateur aux engins et filets (AEF) est autorisée sur les domaines publics suivants : l'Adour, le Luy, le Gave de Pau, le Gave d'Oloron, les Gaves réunis.

Le bassin de l'Adour présente des milieux aquatiques variés, d'une importante richesse écologique : il abrite la quasi-totalité des espèces de poissons amphihalins (poissons migrateurs, dont le cycle de vie alterne entre l'eau douce et le milieu marin) présentes en France. Parmi elles, la grande Alose et l'Anguille européenne sont les deux espèces principalement concernées par la pratique.



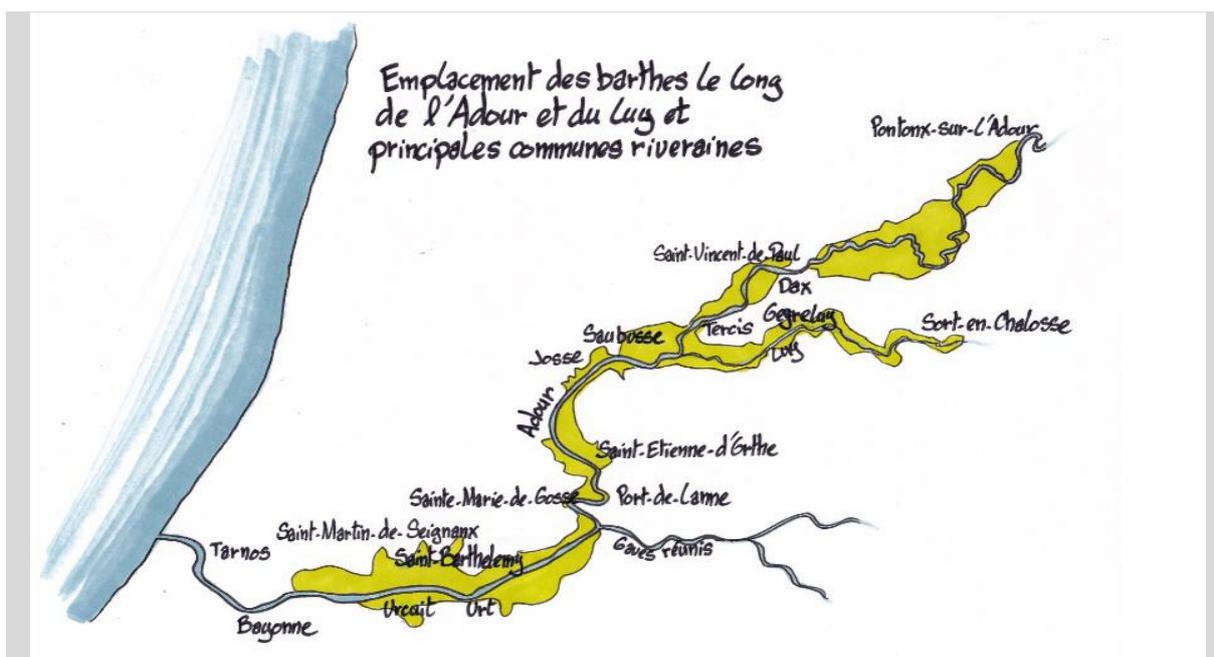
III. 1. Le bec du Gave, juin 2020 © Florence Duhâa

Au XVII^e siècle, contraints par l'aridité de leurs terres et attirés par l'abondance et la variété de poissons dans le bassin de l'Adour, les habitants du Séqué (le Plateau) sont descendus près du fleuve pour y aménager de nouveaux territoires. Les plateaux, ou coteaux, tirent leur nom Séqué de l'aridité de leurs terres « sèches », donc non soumises aux inondations [Kerlorc'h, 2019].



III. 2. Plan synthétique des Barthes © Gilles Kerlorc'h

Les Barthes de l'Adour quant à elles, sont des terres fertiles, ce que confirme leur étymologie gasconne *bartas* (buissons épineux touffus) ou latine, *bar* ou *bard*, se traduisant par « boue » ou « limon » [Kerlorc'h, 2019].



Ill. 3. Situation géographique des barthes © Gilles Kerlorc'h

Au bord de l'Adour, du basque *aturri* (source) ou *Adou* (rivière, en gascon), s'est donc installée une population essentiellement agricole qui, pour compléter une alimentation monotone, a tiré un complément de subsistance des flancs du fleuve [Lescarret, 1982, p. 424].

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Il existe en France 45 associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et filets (ADAPAEF), dont 40 regroupées au sein d'une fédération nationale (dont la Maille landaise et l'ADAPAEF 64) et 5 non adhérentes. Chaque technique de pêche est propre à l'environnement et à la réglementation du territoire concerné.

I.5. Description détaillée de la pratique

Les pêcheurs amateurs aux engins et filets (AEF) sont une des composantes de la société installée au bord de l'Adour et de sa culture. Comme leurs aînés, souvent agriculteurs et éleveurs, ils sont nés au bord de leur rivière et la fréquentent quotidiennement depuis leur plus jeune âge. À force d'y jouer, d'y patauger, ils y ont souvent appris à nager - point besoin de piscine - et à y pêcher à l'aide d'engins légués par leurs aînés ou fabriqués par eux-mêmes. Ils ont aussi appris à la respecter, à se comporter avec prudence lors de ses crues. Ainsi, grâce aux connaissances acquises à force d'observations et d'expériences, ils font partie des gardiens, des protecteurs de ce milieu aquatique, auxquels ils sont viscéralement attachés.

Deux types de licences de pêche sur les eaux du domaine public peuvent être délivrés : la pêche à l'anguille ou la petite pêche. Chacune précise la nature, le nombre, les dimensions et les conditions d'utilisation du ou des engins et filets que leurs titulaires peuvent être autorisés à utiliser. Chaque engin ou filet utilisé doit être identifié par une plaque ou tout autre moyen, en matière inaltérable, apposé, comportant le numéro de la licence ou le nom du titulaire de la licence et la lettre « A » (pour Amateur).

19 lots sur l'Adour, 6 sur la Midouze, 2 sur le Luy, 1 sur le gave de Pau, 1 sur le gave d'Oloron et 1 sur les gaves réunis sont disponibles et peuvent être attribués. Plusieurs pêcheurs peuvent disposer leurs engins sur une même portion de fleuve. Ces lots sont délimités, depuis 1987, de manière précise à partir des angles de façades des maisons ou de points de repères visibles (par exemple, « Adour lot 11 » : de la ligne perpendiculaire à l'axe de l'Adour passant par l'angle

aval de la maison « Françon » à l'amont de la digue d'Onard, ou bien encore « Adour lot 22 » : de l'aplomb aval du pont de la Marquèze à une ligne reliant sur la rive droite l'angle aval de la maison « Baou » et sur la rive gauche le point, sur la rive, délimité par la bissectrice de l'angle formé par la rive gauche de l'Adour et la rive droite des Gaves réunis).

Selon les dates définies par le calendrier officiel, de début avril à fin août, la vingtaine de pêcheurs amateurs détenteurs d'une licence « Pêche à l'anguille » pratiquent souvent leur loisir, sur l'Adour moyen et l'Adour aval navigables, ce qui leur permet d'utiliser leur embarcation pour déposer, à la tombée de la nuit, avec précaution et discrétion sur des fonds bien choisis, trois bosselles à anguilles et des lignes de fond munies pour l'ensemble d'un maximum de dix-huit hameçons eschés de vers de terre bien remuants appelés « talosses », qu'ils ont au préalable ramassés derrière la charrue de leur voisin agriculteur complaisant et pris soin d'entreposer dans une caisse de bois, bien au frais dans leur grange. Ils seront sur pied avant l'aube, pour lever nasses et cordeaux, car ils savent pertinemment que les anguilles profiteraient de la lumière du jour pour se décrocher ou sortir de la nasse. Il s'agissait initialement « *d'une pêche familiale de métayers, où l'on n'avait pas de temps à perdre à guetter l'hameçon. On pêchait la nuit tout en dormant dans son lit. On mettait en place la ou les bosselles le soir, avant de se coucher et, avant l'aube, il fallait les relever et les tirer hors de l'eau* » [Laporte-Castède, 1980, p. 10].



Ill. 4a. Anguilles, vidées et pelées.
© Florence Duhâa.



Ill. 4b. Anguilles cuites.
© Florence Duhâa.

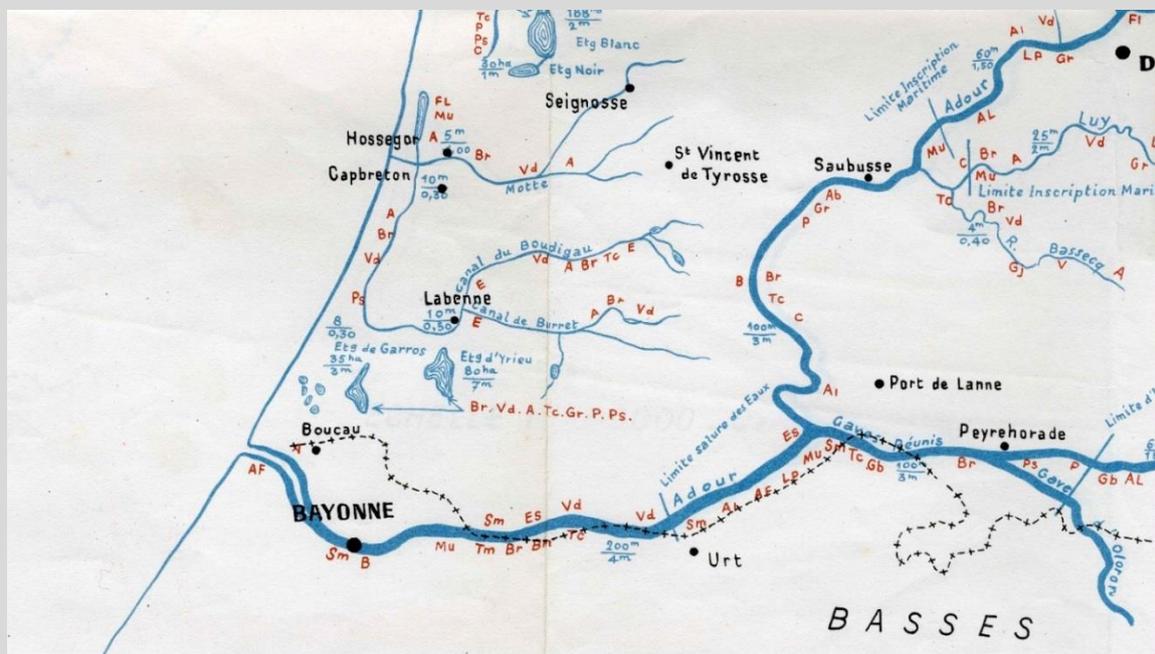
Vidées, pelées et coupées en petits tronçons, puis frites dans une poêle, aillées et persillées, elles régaleront ensuite parents et amis.

Au cours de l'enquête, Alain Maïs en a proposé une recette : « *Peler et vider les anguilles, bien les laver, préparer un bain d'eau froide salée (gros sel) et vinaigré, les mettre à tremper quelques minutes, puis les rincer, les égoutter et les éponger dans un torchon. Couper les poissons en tronçons et les trier par taille pour faciliter la cuisson. Faire chauffer de l'huile dans une friteuse, blanchir les morceaux d'anguilles en les plongeant dans l'huile bien chaude. Mettre à égoutter dans une passoire, faire cuire à feu doux les anguilles blanchies, saler et poivrer. Remuer délicatement en permanence pour une cuisson uniforme. Réserver vos anguilles dans une cocotte-minute fermée pour les garder au chaud. Juste avant de servir, placer les anguilles dans un wok, ajouter l'assaisonnement en goûtant. Servir dans des assiettes chaudes, avec un filet de jus de citron ou de vinaigre selon les goûts de chacun. À déguster sans modération... ».*

Il est interdit aux pêcheurs amateurs de vendre le produit de leur pêche. Peu importe, l'objectif est d'abord et avant tout convivial. Ainsi en témoignent tous les pêcheurs rencontrés, tel Michel Degos qui, une fois par an depuis au moins dix ans, reçoit avec son meilleur ami, Patrick Lamaison, les membres de l'équipe de tournage des films consacrés à ces derniers pour manger des anguilles. Leur objectif est de pêcher quelques kilos d'anguilles pour satisfaire l'appétit des plus gourmands. Il va même jusqu'à évoquer des souvenirs pas si lointains, dans les années 1980, où, tous les ans, pendant quasiment un quart de siècle, la kermesse de l'école publique de Saint-Vincent de Paul permettait aux élèves de faire des voyages scolaires à Paris, en Bretagne et sur la Côte d'Azur grâce à son anguillade. Le bus était payé par la commune et les autres frais du séjour par les gains rapportés par le repas, où les anguilles étaient fournies

gracieusement par les pêcheurs aux engins du coin [témoignage de Michel Degos]. Les anguillades, lors de kermesses estivales, animaient ainsi nombre de villages landais et étaient très appréciées par les locaux et les touristes.

Les pêcheurs amateurs détenteurs d'une licence « Petite Pêche » sont au nombre de 41. Ils opèrent pour la plupart sur l'Adour moyen et l'Adour amont. La rivière y est plus capricieuse, moins large, au lit irrégulier, car émaillé de creux profonds et de gués, et donc peu propice à la navigation.



III. 5. Partie de la carte piscicole du département des Landes, Pierre Chimits.

S'ils ont droit à davantage d'engins – une nasse à poissons, trois nasses à lamproie, des lignes de fond munies pour l'ensemble d'un maximum de dix-huit hameçons, un petit épervier, un grand carrelet, un petit carrelet, trois bosselles à anguille et quatre lignes montées sur canne –, la majorité d'entre eux sont des *Tioupayres*, c'est à dire des pêcheurs au *tioup*. Dès la mi-février et jusqu' à début juin, on les trouve à l'aube et en fin de journée, assis au cul de leur barque en bois de pin, le *couralin* amarré au bord de l'Adour, à un endroit bien particulier, où un accident de la rive fait qu'un remous s'est créé et engendre un contre-courant. Ils y trempent un grand carrelet appelé *tioup* et attendent avec une infinie patience que l'alose (*alosa fallax*), « ce saumon du pauvre », heureuse enfin de se laisser porter vers l'amont, vienne heurter le filet de leur engin immergé et le secoue. La joie qu'ils ressentent alors décuple leur force et les fait relever leur engin avec une vivacité incroyable. Parfois, surprise : une, deux, trois, sept, dix aloses argentées aux reflets violacés s'ébattent dans le filet. Comme de coutume, ils en offriront aux voisins et amis. Débitée en tranches et grillée sur un feu de bois, elle est un mets à nul autre pareil.

Au cours de l'enquête, Patrick Dutouya a confié deux recettes d'alose :

« *Alose en tranches* (se consomme froid) : réaliser des tranches d'alose de 1,5 à 2 cm d'épaisseur, saler, poivrer. Dans un bocal de 350 g, placer 4 à 5 darnes avec une tranche de citron. Fermer et faire stériliser pendant 2 heures. »

« *Court-bouillon d'alose* : découper le poisson en tranches de 1,5 cm, les faire bien dorer dans une poêle avec de l'huile (ainsi que les œufs, le « caviar de l'alose », s'il s'agit d'une femelle). Après cuisson, émietter le tout et enlever les plus grosses arêtes. Dans une marmite, faire revenir un hachis d'oignons, puis y mélanger le poisson, recouvrir le tout de vin blanc sec et d'un peu de bouillon Maggi. Faire cuire à feu doux une journée. Trois quarts d'heure avant d'éteindre le feu, ajouter des pruneaux et des pignons. Il est possible d'en conserver en bocaux avec une stérilisation d'une durée de 20 minutes. »

Preuve s'il en est, des petits villages landais riverains comme Audon, Gouts, Souprosse organisent avec succès chaque année des repas d'aloses et sont obligés de refuser du monde, tellement l'affluence est grande ! En effet, le deuxième week-end du mois de mai, lors des fêtes patronales, les quelque 360 Audonnais ont à cœur de faire cuire environ 450 kg d'aloses, servies à volonté aux 800 premiers convives inscrits et désireux de déguster ce poisson qui, après avoir séjourné dans l'eau douce, a un goût plus corsé. Le patronyme de l'association du 3^e âge, « Lous Tchoupayres », témoigne d'ailleurs du rôle joué par cette technique de pêche dans ce village landais [témoignage de Patrick Dutouya].



III. 6. Alose. © Patrick Dutouya.

La montaison de l'alose terminée, ils s'adonnent alors à la pêche de l'anguille aux nasses et cordeaux. L'automne venu, la moitié d'entre eux traquent également perches, sandres et brochets aux lancers, Quelques privilégiés, très peu nombreux, savent encore manier l'épervier : vêtus d'une blouse ou polo dépourvu de bouton, pour éviter qu'une maille du filet ne s'y accroche malencontreusement, engin sur l'épaule, ils arpentent silencieusement la rive, face au soleil, l'œil aux aguets pour repérer des bancs de muges, nom local donné aux *Liza ramada* ou mullets, de gardons ou de rotangles. Alors, d'un geste ample, ils déploient l'épervier pour les en coiffer [témoignage de Jean-Claude Pons].

Le titulaire de la licence doit consigner au fur et à mesure, pour chaque espèce de poissons, chaque sortie de pêche et chaque type d'engin utilisé, les résultats de sa pêche sur une fiche mensuelle fournie par le service gestionnaire. Cette fiche est adressée à la fin de chaque mois à l'organisme « Migradour », chargé par l'Office français de la biodiversité (OFB), anciennement appelé l'Agence française de la biodiversité (AFB), ou encore l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), d'en assurer le traitement, avec l'aide des associations agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public.

Ces pêches peuvent se pratiquer en solo ou à plusieurs, à condition que tous les praticiens soient détenteurs de la licence propre aux pêcheurs aux engins et ne relèvent que leur propre matériel.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Outre le français, le gascon est encore pratiqué par un nombre non négligeable de pêcheurs amateurs d'âge respectable et conserve des termes spécifiques (en italique) selon les types de pêche.

Alose vraie ou **grande alose** : *Alosa alosa* [Linné, 1803], dénominations gasconnes : *coulac*, *coulàc*, *colac*, *coula*, *aloulat*.

Alose feinte : *Alosa fallax fallax* [Lacépède, 1803], dénominations gasconnes : *astoun, gât, gat, gate, gata, gatte*.

Anguille européenne : *Anguilla anguilla* [Linné, 1758], dénominations gasconnes : *anguile, anyele, anyeule, sardiat* (catégorie de 3 à 4 individus au kg), *anguiloun* (catégorie de 12 individus au kg), *shardie* (grosse anguille).

Barralhe : baraille n.f. (nom féminin), du gascon *barralh*, du verbe *barrar* « fermer, enclore » [Boisgontier, 1991, p. 18]. Filet solidaire du *tioup* et monté en opposition de la progression du poisson remontant le courant de la rivière.

Barron n.m. : brique pleine.

Barthe n.f. : 1) Terrains marécageux et boisés le long du bas Adour dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques [Boisgontier, 1991, p. 18] ; 2) Bas Adour et ses vastes zones inondables bien connues des Landais sous le nom de « barthes ». Les hauteurs d'eau d'inondation dans les barthes sont de quelques décimètres à 2 ou 3 m, et les durées d'inondation de 5 à 15 jours [Brunet et Gazelle, 1995, p. 99-100].

Cabilhe n.f. : cheville ou morceau de bois, dont on se sert pour boucher, ou assembler, ou accrocher. Le cabilhe d'un galup, la cheville [de la dame de nage] d'une barque, le touret [Foix, 2003, p. 128].

Carrelet à alose : *Tioup, thioup, tchoup* (en gascon). Cet engin de pêche est adapté par les Landais à la capture des aloses. Il présente la particularité d'être fermé sur deux de ses côtés, avec une *baraille* (du gascon *barralhe*, fermeture, clôture).

Couralin n.m. : petit canot, sur l'Adour (Landes, Pyrénées-Atlantiques), diminutif de *courau*. Semble s'expliquer par le gascon *co[u ?]rau* « bois de cœur de chêne » [Boisgontier, 1991, p. 42-43].

Courau : cœur de chêne [Foix, 2003, p. 199].

Courbat n.m. : membrure – *Lou courbat d'un galup* [Foix, 2003, p. 199].

Courbelhe ou **courbeille** n.f. : *cougnét, couyot* - florilège de noms gascons se rapportant à la nasse anguillière fabriquée en osier ou en lattes de noisetier dont des spécimens sont exposés aux musées de Lourdes ou de Castelnau-Chalosse.



Ill. 7. Courbelhe. © La Maille landaise.

Corbeille, n. f. : panier léger fait ordinairement d'osier [Foix, 2003, p. 199].

Cougnét, n.m. : engin de pêche pour attraper les anguilles (Tursan et Bégaar). Gascon de racine latine : *cuneus* [Foix, 2003, p. 189].

Couyot, n.m. : petite cage (Pey) [Foix, 2003, p. 206].

Cuyoun ou **cuyon** n.m. : gourde fabriquée dans une petite courge [Foix, 2003, p. 2018], et souvent utilisée par les pêcheurs comme flotteurs de filet ou de ligne de fond.



III. 8. Cuyon. © La Maille landaise.

Escapichot n.m. : coffre à fermeture cadénassée. Racine gasconne : *escapa*, *escape-huchot* [Foix, 2003, p. 275].

Esclopère, mot tiré du gascon *esclop* n.m. : désigne ici la dame de nage du couralin.

Espiron n.m. : écope, vient peut-être du gascon *esquiron*, petite clochette à brebis ayant une forme conique avec un aplatissement sur deux faces opposées qui peut évoquer une petite écope.

Nasses anguillères ou **bosselles** : 1) dénominations gasconnes des grandes bosselles, longueur totale > 75 cm ; *bourgue* (Médoc), *bourgne*, *gourme* (Lit et Mixe), *gourmoun* (Léon), *gorme* (Ondres) ; 2) Petites bosselles, longueur totale < 75cm ; *cougnèt*, *couyot* (Soustons, pays d'Orthe), *courbeuille* (barthes de l'Adour).

Palot n.m. : aviron pour ramer [Foix, 2003, p. 479]. Racine gasconne : *pale*. Souvent le *palot* sert à godiller ou à pousser l'embarcation par petits fonds.

Pêche à l'épervier : filet enveloppant porté, en français, comme en gascon : *esparbé*, *esparbét*, du nom de l'oiseau de proie, dont il donne l'impression de reproduire l'attaque. Les Landais l'utilisaient pour capturer des poissons blancs, évoluant généralement en bancs : l'aubour ou obourg - *oubièque* en gascon ; le mullet porc - *blancèu*, *negròt*, *murle*, *murlou* en gascon suivant les lieux ; et l'ablette.

Sequé ou *Séqué* n.m. : 1) les plateaux des coteaux que l'on nommait « séqué » sont des terres « sèches » non soumises aux inondations [Kerloch'h, 2019, p. 316]. Ces plateaux bordent les plaines contiguës au Bas Adour (*barthes*), qui, elles, sont fréquemment submergées. Racine latine : *siccus* [Foix, 2003, p. 577] ; 2) Saint-Laurent-de-Gosse « a longtemps été divisé en deux : les Barthes et le Sequé. En effet, Saint-Laurent a les pieds dans l'eau (les Barthes de l'Adour) et la tête à 104 m au-dessus de la mer (les coteaux), « les pieds au sec » d'où le nom de « Sequé » en gascon » [Anonyme, 1993, p. 15].

Talos /fém. *talosse* / n.m. : lombric, gros ver de terre pour pêcher à la ligne [Foix, 2003, p. 595] ; sert aussi d'appât pour les nasses anguillères.

Tioup, **Thioup** ou **Tchoup** n.m. : engin de pêche à l'alose, à l'orthographe gasconne non fixée, dont le nom est « vraisemblablement issu du bruit que fait le filet en plongeant dans l'Adour : Tchoup ! » [Kerloch'h, 2018, p. 350].

Tioupayre ou **Tchoupayre** n.m. : pêcheur d'alose au *tioup* ou *tchoup*.

Traïne n.f. : 1) grande senne, filet que l'on traîne, destiné à la capture de grandes espèces : saumons et aloses ; 2) Noms gascons de ce filet : *traïna*, *traina*, *trèina*, selon les lieux [Boisgontier, 1991, p. 144] ; 3) Noms gascons des espèces de poissons concernés par les pêches pratiquées.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Sans objet

Objets, outils, matériaux supports

Une barque peut être utilisée mais n'est pas indispensable. En effet, les berges de l'Adour et des Gaves étaient autrefois entretenues naturellement par les petits troupeaux d'oies et de vaches qui y paissaient en liberté. De nos jours, ronces et orties les rendent souvent inaccessibles. Aussi, pour déposer leurs engins là où ils le désirent, la plupart des pêcheurs amateurs possèdent une barque en bois de pin effilée et maniable, appelée « couralin ».

Le couralin

L'embarcation traditionnelle, longue de 5,50 m et large d'1,40 m, est utilisée par les pêcheurs de l'Adour et des Gaves.

La première étape de construction consiste à trouver un pin maritime sans nœud, de 30 cm de diamètre et de 5,50 m de haut, afin de pouvoir débiter toutes les planches du bateau. Le charpentier choisit de préférence un arbre courbé, ce qui permet d'obtenir des planches légèrement cintrées au sciage, d'une épaisseur de 4 cm. Deux planches sont nécessaires pour les bordés et trois ou quatre pour la sole. Les membrures, appelées *courbats* en gascon, sont en chêne d'une section de 8 cm espacées de 40 cm, suivant la souplesse du bois et la demande du pêcheur. Le bateau peut avoir 8 ou 9 membrures, avec des plats bords de 8 ou 10 cm et un creux de 50 à 60 cm. M. Daure, fabricant du bec du Gave, assemblait ses planches sur des gabarits et débitait chaque pièce grâce à une fausse équerre suivant des angles qui étaient tous, méthodiquement, tracés sur la porte de sa grange, ce qui lui permettait de ne jamais faire d'erreurs ni de coupes hasardeuses.

Les tableaux avant et arrière, relevés pour une meilleure glisse sur l'eau peuvent être en pin ou en chêne d'une épaisseur de 5 ou 6 cm, davantage pour l'avant, afin de mieux résister au choc lors des accostages. Quatre *esclopères* (inspirés du nom gascon *esclop*, le sabot) sont des dames de nage, installées sur les plats-bords, ce qui permettait au pêcheur de déplacer le bateau, soit avec deux rames, assis dans le sens inverse de la marche, soit à deux. Une encoche arrondie est taillée dans le tableau arrière, servant au fameux *palot*, ou godille en français. Enfin, pour les finitions, le charpentier fera un jeu de banquettes à l'avant, au milieu et à l'arrière. À la poupe, le banc assez large servira de toit à un *escapichot*, coffre muni d'une petite porte à fermeture cadénassée, ou à serrure, dans lequel le pêcheur range sous clé l'écope (*espiron*), les chevilles des dames de nage (*cabilles* ou *crocs*, les gourdes pèlerines (*cuyons*), qui servent de flotteurs de filets et éventuellement de bouées de sauvetage [Larbaigt, 1977, p. 72] et divers accessoires de pêche.



Ill. 9a. Couralin. © Alain Maïs.



Ill. 9b. Couralin. © Florence Duhâa.

Tout le bateau était ensuite traité avec un produit semblable à celui utilisé pour les traverses de chemin de fer. L'opération suivante consiste à boucher tous les joints avec de la filasse de chanvre ou de lin avec un fer à calfater, sorte de burin spécial, et un maillet. Il faut ensuite faire chauffer une espèce de goudron et faire fondre de la résine dans un chaudron en fonte. Cette

mixture brûlante et gluante était versée sur les joints afin d'améliorer l'étanchéité du *couralin*. L'intérieur et l'extérieur étaient également peints avec du goudron et les traditionnelles couleurs, verte blanche et rouge servirent pour les banquettes et les plats bords. Pour cette peinture au goudron, M. Daure avait l'habitude de fabriquer lui-même ses grossiers pinceaux avec un amas de laine de mouton ligaturée au bout d'un manche. Cet outil, impossible à nettoyer, était remplacé à chaque *couralin*. Le pêcheur avait alors l'habitude d'apporter son sac de jute pour s'asseoir afin d'éviter toute trace de peinture. L'entretien des *couralins* avait lieu chaque année. Lors des grandes marées de printemps, le bateau était hissé le plus haut possible sur la berge et retourné pour étouper les joints poreux et remettre un coup de peinture. Régulièrement, en période de fortes chaleurs, il fallait aussi penser à déposer un peu d'eau au fond du bateau afin d'éviter que le goudron ne fonde et renouveler cette manœuvre régulièrement afin de ne pas la laisser croupir.



Ill. 10. Peinture de couralin. © Alain Maïs.



Ill. 11. Gaye de palot. © Alain Maïs.

L'aviron de godille, le *palot*, était le plus souvent en bois de pin ou de sapin, plus rarement en bois exotique ou en chêne. Il devait mesurer au maximum 3 ou 4 m, suivant la demande du pêcheur. Deux parties étaient renforcées par une feuille de métal : le point d'appui sur le trou de godille était consolidé par un cerclage en zinc afin d'éviter l'usure liée au frottement ou bien par un fil de fer patiemment entouré sur la rame ; l'extrémité de la pelle, la *gaye*, était, elle aussi, confiée au *haou*, le forgeron du village afin qu'il consolide cette partie soumise aux chocs contre les enrochements ou le fond lorsque le pêcheur prenait appui [témoignages de Jean-Jacques Lahouze, Alain et Noël-André Maïs].



Ill. 12. Vieux palot. © Noël Maïs.



Ill. 13. Palots réalisés par J.-J. Lahouze, 2020.
© Florence Duhâa, 2020.

Pour la pêche à l'anguille

- 3 bosselles à anguille (nasse anguillère), de 0,30 m x 0,80 m, orifice de 40 mm, maille de 10 mm minimum

- des lignes de fond, appelées aussi cordeaux, munies pour l'ensemble d'un maximum de 18 hameçons
- 4 lignes montées sur canne, munies chacune de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus

La bosselle ou courbeille

La nasse se présentait autrefois en osier ou en noisetier, toujours de fabrication artisanale. Le pêcheur cultivait même parfois son osier. Peu de matériel était nécessaire : une serpe pour couper les branches, un couteau à éplucher et à fendre et un moule. Les rameaux de noisetier ou d'osier étaient coupés à la montée de sève (d'octobre à mars), en bonne lune (descendante), écorcés en éclisses pour le noisetier, liés en fagots et replongés dans de l'eau de pluie avant de servir à la confection des bosselles. Le pêcheur utilisait un moule, c'est-à-dire un objet en bois de forme conique, le long duquel il disposait les futurs montants d'osier ou de noisetier constitutifs de la nasse. Le tressage commençait avec des petits brins d'osier rond, puis de l'osier fendu ou des éclisses de noisetier. L'ensemble était tassé avec un maillet plat en bois. Un bouchon en bois ou en liège était placé à l'extrémité arrière. Cet engin fabriqué patiemment les soirs d'hiver était aussi appelé *courbeille*, *courbeuille*, *cougnèt* ou *couyot*, selon les localités.

Les bosselles peuvent être utilisées isolément ou reliées à plusieurs sur une ligne mère. Leurs poses se font le long des berges. Elles sont souvent appâtées (avec des aiguilles en fil de fer garnies de ces fameux gros vers de terre appelés *talosses*), mais pas toujours.

Les cordeaux

Le cordeau ou ligne dormante est un moyen de pêche ancien [Fortin de Grandmont, 1688, p. 403-404, fig. 38]. Il s'agit de tendre une corde lestée tous les 2 m environ pour toucher le fond et d'y accrocher des bas de lignes avec au maximum 18 hameçons.



Ill. 14. Cordeaux. © Florence Duhâa.

Pour la petite pêche

- 1 nasse : longueur maximum : 1,20 m, diamètre : 0,50 m, maille : 27 mm au minimum
- 3 nasses à lamproie : longueur maximum : 1,20 m, diamètre : 0,30 m, maille : 10 mm au

minimum

- des lignes de fond munies pour l'ensemble d'un maximum de 18 hameçons
- 1 petit épervier à maille d'au moins 27 mm
- 1 carrelet : dimensions maximales 2,50 m x 2,50 m, maille d'au moins 40 mm
- 1 carrelet d'1 m de côté
- 3 bosselles à anguille (nasse anguillère) : 0,30 m x 0,80 m, orifice 40 mm, maille 10 mm

minimum

- 4 lignes montées sur canne et munies chacune de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus

Le tioup

Le *tioup* est un engin traditionnel, très rustique mais aussi très sélectif, destiné principalement à la capture d'aloses (*coulacs* en gascon), mais qui peut aussi piéger muges, brèmes et barbeaux. Il tire vraisemblablement son nom gascon du bruit que fait le filet en touchant la surface de l'eau : *tioup* ou *tchoup*. Le pêcheur au *tioup* s'appelle d'ailleurs *tchoupayre*. L'engin est toujours constitué de 4 tiges de noisetier sauvage que le pêcheur a pris soin de couper début novembre en lune noire et qu'il a mises à sécher jusqu'à mi-février. Ces tiges reliées entre elles par un croisillon qui les met en tension servent d'armature à une nappe horizontale de 2,50 m de côté en coton ou tresse et à 2 filets verticaux (*barailles*). Lors de sa montaison (migration de l'eau salée vers l'eau douce pour se reproduire), le poisson tape dans les nappes verticales et signale ainsi sa présence au pêcheur qui, assis au bord de son *couralin*, relève aussitôt l'engin au moyen d'une perche en saule d'environ 3 m qu'il tient entre ses jambes et en se basculant en arrière pour faire contrepoids. Il amène ainsi le filet vers lui et récupère le poisson à la main, poisson qu'il peut garder, relâcher sans dommage ou, et c'est souvent le cas, offrir aux voisins et amis [témoignage de Claude Pons].

L'initiation à la pratique du *tioup* a lieu vers l'âge de 16 ans. Il faut en effet commencer à être quelque peu musclé pour pouvoir relever cet engin qui pèse une douzaine de kg. Il faut ensuite acquérir la maîtrise du geste : sentir le heurt du poisson dans les *barailles*, relever la perche sans à-coups, sans perdre l'équilibre et avec rapidité afin de garder captive l'alose. Parfois, 11 aloses furent prises en un seul relevé ! [témoignage de Patrick Dutouya].

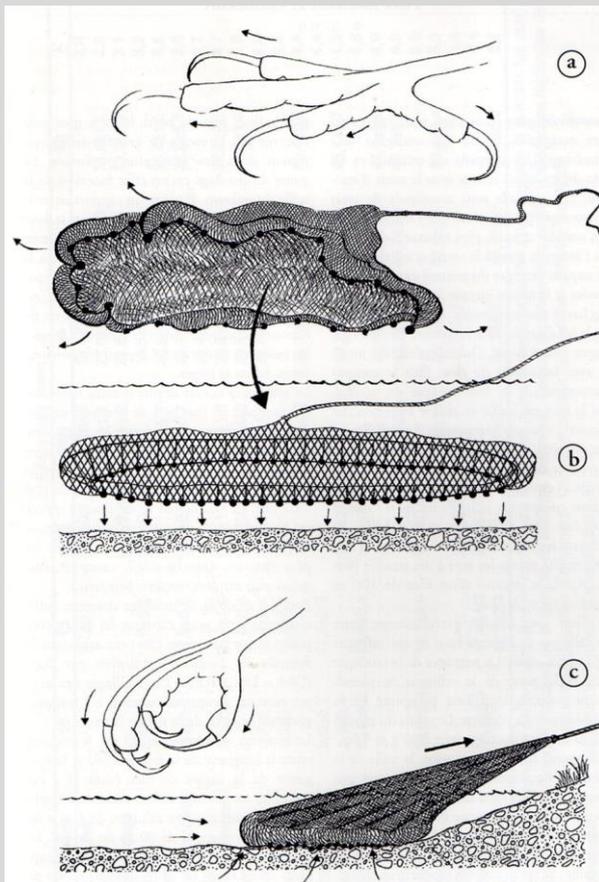


III. 15. Exposition de Tioup à l'écomusée de Marquèze. © Florence Duhâa.

L'épervier

L'épervier est un filet conique en coton ou en tresse lesté à sa base par des billes de plomb et tenu par le pêcheur par une corde de jet de 5 à 7 m de long. L'épervier lancé par le pêcheur de la rive ou d'un *couralin* se déploie en rond et capture les poissons en retombant et en se refermant sur eux. Autrefois, chaque riverain pêcheur qui en possédait un avait le bon sens d'initier son ou ses garçons au maniement, qui nécessite adresse, force et une technique certaine pour lancer cet engin convenablement et efficacement.

Avoir constamment son filet dans le coffre permet aux pêcheurs de l'Adour d'être prêts à pêcher sur leur lot, dès qu'un petit moment de liberté s'offre à eux. Lors d'une saison particulièrement sèche, avec un niveau d'eau très bas, délaisser le *tioup* au profit de l'épervier permet de capturer des aloses. Cette pêche en outre offre la possibilité de relâcher les poissons sans aucun dommage [témoignage de Daniel Robin].



III. 16. Épervier, dans le Guide des engins de pêche. © ADAPAEF.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Autrefois, les méthodes de pêche se transmettaient naturellement au sein de lignées familiales habitant au bord de l'eau.

Cet enseignement continue à se perpétuer grâce à l'association La Maille landaise qui, sous forme de parrainage, initie les adhérents néophytes. Des ateliers de démonstration et de fabrication de matériel sont mis en place en début de saison. Puis, un « expert » emmène le débutant pendant plusieurs sorties sur son lot afin de lui montrer les techniques de pose des

différents engins, les paramètres à prendre en compte tels que la marée et les courants, les manœuvres à effectuer afin d'éviter les risques tels que l'hameçon planté dans le doigt...

En effet, ceux-ci doivent acquérir une importante panoplie de connaissances pour pratiquer ces divers modes de pêche. Ils doivent apprendre à connaître les particularités de leurs portions de rivière s'étirant de 4 à 6 km (« lots »), qui leur sont attribuées par l'organisme gestionnaire, la direction départementale des Territoires et de la Mer des Landes. Être accompagné par des pêcheurs avertis lors des premières sorties permet de découvrir les spécificités de leur emplacement et de reproduire dans les meilleures conditions les gestes traditionnels. Tirer profit de son lot demande une connaissance empirique : il faut être capable de repérer le mode de pêche idoine, permettant une capture privilégiée de certaines espèces de poissons. Il faut aussi tenir compte de l'influence de la marée atlantique qui est fortement ressentie dans le bas Adour : l'eau salée remonte jusqu'au pont d'Urt lors des plus fortes marées et l'alternance du flux et du jusant est ressentie jusqu'à Dax sur l'Adour (à 68 km de l'embouchure) et Peyrehorade sur les Gaves réunis (40 km de l'océan). Être accompagné pour multiplier les passages à pieds ou en barque et varier les angles de vue permet de tenir compte de l'étiage. Les débutants doivent aussi pouvoir réaliser et utiliser leur propre matériel dont la fabrication demeure artisanale. Enfin il faut apprendre aussi à manipuler un engin : poser un filet, le relever, démailler, nettoyer, et le replier pour la prochaine pose, ou pour le prochain lancer ; dérouler et poser des cordeaux... Des supports audiovisuels sont également mis à disposition.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

Les membres actifs de La Maille landaise et de l'ADAPAEF 64 sont les garants de la conservation de ces traditions et ont à cœur de transmettre ce savoir ancestral, cette activité ancrée dans le patrimoine culturel de l'Adour. Ils ont une grande expérience (parfois de vingt à plus de soixante ans de pratique de la pêche aux engins pour certains et restent très souvent fidèles à leur lot de pêche qu'ils connaissent bien par conséquent).

Ils se montrent disponibles pour organiser des sorties initiatiques afin de former les pêcheurs à la « lecture de l'eau ». En effet, l'expérience est très importante même si peut-être ne suffit-elle pas. Jean-Michel Duffourg, petit-fils de pêcheur à Pey, assure que sa mère « *était très forte* », qu'« *elle n'avait pas besoin d'un super moteur, et qu'avec un simple 9.9 ou bien essentiellement la rame, le palot, elle réussissait d'excellentes pêches alors qu'à 4 ou 5 m, certains pêcheurs faisaient un résultat moindre* ».

Ainsi, les pêcheurs n'hésitent pas à se rencontrer entre eux et à échanger sur la pratique de leur engin favori. Certains sont en effet plus spécialisés et attirés par la technique de la pêche au *tioup*, d'autres par la pose de nasses... Cette pêche aux engins et filets subsiste et il est important pour les membres des associations que cela continue, afin qu'elle demeure un vecteur d'échanges entre les hommes, de découverte et de respect de la nature.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

L'activité de pêche sur l'Adour a toujours été importante. Dès le Moyen Âge, certains poissons de l'Adour étaient très estimés : l'esturgeon et le saumon, pour les plus riches, et l'alose et l'anguille pour les pauvres [Duviella, 2004, p. 332]. Les premières traces écrites remontent au XI^e siècle et figurent dans les archives de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde. Au XIV^e siècle, les « pêcheurs de mer douce » approvisionnent le marché de Bayonne en divers poissons migrateurs, traduisant une certaine abondance qui se prolonge au moins jusqu'à la Révolution,

comme en témoigne la description abrégée du département des Landes en l'an 1799 [Arch. dép. Landes, 6 M 629].

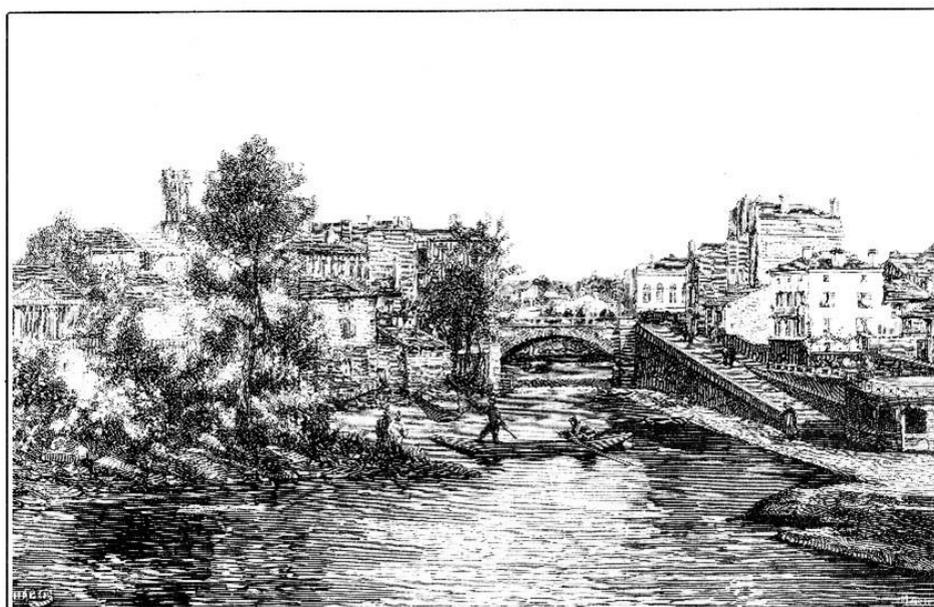
Au XVIII^e siècle, Port-de-Lanne (Landes) était un port de pêche très actif. Les pêcheurs, pour la plupart des riverains, utilisaient de manière illicite des filets : *traîne* ou senne, des baros, des éperviers, des nasses afin de compléter leur alimentation domestique [Lemasson du Parc, 1727]. Cette activité de prélèvement a toujours été guidée par le souci de subsistance [Lescarret, 1982].

L'utilisation du carrelet pour des pêches de friture est documentée, dans les Landes, à partir de 1881 [Malte-Brun, 1881], mais aucune mention du *tioup* ne nous est connue dans les écrits anciens.

La loi du 15 avril 1829 règlemente pratiquement la pêche fluviale : dorénavant, le droit de pêche est exercé au profit de l'État.

En 1881 apparaissent déjà des associations de pêcheurs amateurs aux engins et filets.

L'article 3 de la loi n° 84-512 du 29 juin 1984 relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles opère une distinction entre les pêcheurs amateurs et les pêcheurs professionnels : « *Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de pisciculture ou d'une association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public, ou d'une association agréée de pêcheurs professionnels* ». Dans ce contexte sont créées La Maille landaise et l'ADAPAEF 64.



MONT-DE-MARSAN

III. 17. *Mont-de-Marsan (confluence du Midou et de la Douze). Dans La France illustrée, géographie, histoire, administration, statistique : Landes, de Victor-Adolphe Malte-Brun, 1881 ; rééd. Éditions du Bastion, 1994.*

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Au début du XX^e siècle se développe une approche différente de la pêche, qui se transforme progressivement en activité de loisir.

L'utilisation de la « maniole », « mangeole », ou « mancholle » (filet conique, à mailles de 10 ou 27 mm, dont l'ouverture est montée sur un cercle en bois d'1 m de rayon), est alors mentionnée. Une perche y est fixée en deux points diamétralement opposés et forme un

manche dont la longueur est d'environ 1,50 m [Drouin de Bouville, 1902, p. 219]. Elle est très en usage dans les Landes pour la pêche à l'alose [ill. 18]. Ce mode de pêche de l'alose est encore mentionné par Cuzacq [1936, p. 193] et aussi par Larbaigt [1977, p. 79], sous les termes de « manche » ou « manyole ».



Ill. 18. Pêche à la mancholle (vue prise sur la Douze, aux environs de Mont-de-Marsan), dans *La Pêche fluviale en France*, de Raoul de Drouin de Bouville, 1902.

Le tioup

Le *tioup* reste inconnu pour Cuzacq et Larbaigt et pour les deux encyclopédies des pêches en eau douce qui les ont précédés. Très vraisemblablement, il a été imaginé et réalisé après la seconde guerre mondiale. Sa diffusion sur les bords de l'Adour est aussi restée assez confidentielle et sa pratique ne concerne que ce fleuve. Le fait de placer devant la progression du poisson, qui se fait à contre-courant, une poche « ouverte » et bien déployée, permettant à celui-ci de s'y engager sans problème, de venir taper contre les *barralhes*, prévenant ainsi le pêcheur de sa présence, n'est pas sans rappeler la mancholle. D'un autre côté, le bâti de l'engin et son système de relevage est sans nul doute hérité du carrelet. Ainsi donc, le *tioup* est un engin de pêche destiné à la capture des aloses qui est de conception assez récente et qui a emprunté à d'engins beaucoup plus anciens que lui.

Certains pêcheurs ont cherché à tirer au mieux parti de leur lot de pêche et se sont adaptés aux caprices de l'Adour. Ainsi, Patrick Dutouya a délaissé l'utilisation de la barque au profit d'un radeau de 9 m de long, créé de ses propres mains, qu'il peut orienter et faire coulisser le long d'une glissière, afin de cibler le remous qui lui permettra de sentir l'alose heurter les barrailles de son filet. D'autres pêcheurs, contraints par un âge avancé ou par facilité, ont remplacé la perche en noisetier par un mât de planche à voile en fibre de carbone ou ont fixé sur leur couralin un système de ressort de filet de chasse à l'alouette pour relever le tioup sans effort. Mais il conserve ses emprunts à la mancholle et au carrelet qui l'ont adapté à une pêche en pleine eau.



Ill. 19a. Pêche au tioup à pied. © Patrick Dutouya.



Ill. 19b. Pêche au tioup embarquée, Audon (Landes) © Cercle cartophile de l'Adour.



Ill. 20. Radeau et tioup de Patrick Dutouya, juillet 2020. © Florence Duhâa, 2020.



Ill. 21. Ressort de filet à alouettes, juillet 2020. © Florence Duhâa, 2020.

Le couralin

Les pêcheurs de la partie basse de l'Adour et des Gaves ont été contraints d'abandonner l'utilisation de ces bateaux pour plusieurs raisons. La première est liée à l'entretien du *couralin* qui est particulièrement fastidieux et coûteux. Le poids de cette embarcation en bois représente une deuxième contrainte. Enfin la forme traditionnelle n'est plus adaptée au monde moderne. La coupe du tableau arrière, initialement relevée pour permettre un déplacement aisé à la godille, est devenue un obstacle au déjaugeage depuis l'utilisation des moteurs. En effet, le *couralin* traditionnel, une fois motorisé, provoque une vague très importante dans son sillage, ce qui entraîne non seulement un excès de consommation de carburant, mais aussi la détérioration des berges de la rivière. Pour pallier cela, une première solution est apportée par les pêcheurs : monter un double plancher à l'arrière, pour permettre au bateau de glisser à plat sur l'eau. Mais cela oblige le propriétaire du *couralin* à créer une seconde encoche dans le tableau arrière pour faire descendre le moteur dans l'eau afin que l'hélice ne se retrouve pas juste au niveau du calage. En conséquence, une seconde génération de *couralins* vit le jour, en bois exotique imputrescible, essentiellement de l'iroko, avec une sole plate (taillée en un seul morceau), mais ils devinrent alors quasiment impossibles à manœuvrer à la godille.



Ill. 22. Couralin, pont de la Marquèze, juillet 2019. © Florence Duhâa, 2019.



Ill. 23. Construction d'un couralin, atelier de Jean-Jacques Lahouze, avril 2020. © Florence Duhâa, 2020.



Ill. 24. Palot, rame. © Florence Duhâa.

La bosselle ou courbeille

La confection de bosselle en osier ou en lattes de noisetier a disparu par manque de temps et de transmission des techniques. Désormais, le grillage plastique ou métallique est le matériau qui entre le plus fréquemment dans la fabrication des nasses.



Ill. 25. Réalisation de Jean Darrière, vannier à Hastings, 2019. © Florence Duhâa, 2019



Ill. 26. Nasse appartenant à la Maille Landaise, 2019. © La Maille landaise., 2019.

Les cordeaux

Le principe est resté le même : un poids - bien souvent un *barron* (brique pleine) ou une brique creuse -, une ligne équipée de plusieurs hameçons et prolongée d'une cordelette attachée à un piquet sur la berge. Pour décrocher rapidement l'hameçon, certains pêcheurs utilisent des épingles courbées, sur lesquelles il suffit de tirer d'un coup sec pour les redresser et libérer ainsi le poisson.

L'épervier

Peu de pêcheurs utilisent l'épervier sur l'Adour, pour plusieurs raisons, dont la raréfaction de certains poissons. Autrefois, le menu du jour déterminait l'action de pêche. Si l'on voulait manger du poisson à midi, il suffisait de partir tôt le matin avec l'épervier pour revenir avec de beaux muges. La difficulté d'accès aux berges, du fait de la disparition des chemins de halages ou d'un manque régulier d'entretien, empêchent certains pêcheurs à l'épervier de se promener le long de leur lot afin de « deviner » le poisson et de lancer leur filet. Enfin, le fond doit être propre afin de ne pas abîmer le filet, ce qui n'est pas toujours le cas. Ces inconvénients engendrent la disparition de cette technique de pêche.

Le règlement

Depuis 2009, la pêche est officiellement autorisée du 1^{er} avril au 31 août, pour la pêche à l'anguille, et du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour la petite pêche. Avant l'apparition de ce règlement, la nature dictait aux pêcheurs le moment d'embarquer : il suffisait d'observer les feuilles d'aulne ou de noisetier. Lorsque la première atteignait la taille d'une pièce de 5 francs ou la seconde, la taille des oreilles d'un chat, il était temps de partir pêcher l'anguille. La pousse du « persil sauvage » dans les barthes était aussi un indice.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE**IV.1. Viabilité***Vitalité*

Il est important de continuer à transmettre ce qui fait de l'homme un bon pêcheur aux engins et filets. Les anciens, par leur expérience, ont acquis un « sens de l'eau ». Jean-René Lalanne, dans l'ouvrage *Qu'êtes-vous, ô mes Barthes, devenues ?*, parle de « pêche à l'instinct », où il faut « avant tout s'immerger par la pensée pour sentir l'eau et deviner l'invisible ». Dans ce type de pêche, ce n'est pas tant le poisson qui a tendance à disparaître que notre connaissance de celui-ci et de son milieu naturel. L'Adour est un fleuve qui a des spécificités, visibles par exemple à l'œil nu pour le néophyte au fameux bec du Gave [ill. 1], où se marient les eaux vertes des Gaves et celles plus limoneuses et jaunâtres de l'Adour.

Mais il faut aussi prêter attention au rythme des marées, au déplacement des vasières à chaque saison, à la température ou à la profondeur de l'eau. Cet instinct, ce sens de l'observation du cadre naturel est à perpétuer et à éveiller chez les plus jeunes. C'est cette mission que la Maille landaise s'efforce d'assurer depuis une vingtaine d'années. Une maille est l'élément essentiel d'une chaîne : l'association s'efforce de maintenir ce lien entre l'artisan et le pêcheur, l'homme et la nature, le passé et le futur.

Les pêcheurs amateurs disposent d'engins (nasses, carrelets et éperviers) qui ne blessent aucunement les poissons et leur permettent une remise à l'eau, sans dommage des juvéniles ou de ceux qu'ils jugent raisonnablement inutiles de conserver.

Menaces et risques

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'anthropisation du bassin sud Adour a entraîné une raréfaction du potentiel piscicole. Les activités agricoles, industrielles, urbaines et domestiques ont commencé à mettre en péril cette richesse, en altérant notamment la qualité de l'eau, par la diffusion de pesticides et autres matières chimiques, et la quantité, avec des étiages sévères, qui constituent des obstacles à la migration des poissons, et une réduction qualitative et quantitative des habitats piscicoles colonisables. Il faut aussi mentionner la destruction directe (drainage des zones humides, extraction en lit mineur) d'une grande partie des habitats utiles à la reproduction des espèces présentes sur le bassin versant.

Saison	Grande alose(kg)	Anguille jaune(kg)	Silure (kg)	Mugélidés (kg)
2006	1531	466	376	165
2007	893	1556	521	209
2008	623	1023	307	109
2009	210	630	665	92
2010	373	581	854	137
2011	262	625	479	143
2012	434	532	988	73
2013	1530	512	143	65
2014	505	705	199	80
2015	275	746	169	83
2016	292	617	347	62
2017	694	558	239	45
2018	299	872	518	41
2019	181	616	482	323

III. 27. Bilan saisonnier des principales espèces déclarées (en kg) de 2005 à 2019. Source : Migradour.

Même si les cours d'eau du bassin présentent des différences, ils souffrent tous de différents types d'altérations. La saisie et l'analyse des fiches de déclarations de prises, qui font l'objet de bilans opératoires annuels par les techniciens de l'association Migradour, témoignent de cet affaiblissement des ressources piscicoles de l'Adour. Les étiages, catastrophiquement bas au printemps et en été, génèrent un réchauffement de l'eau et un appauvrissement en oxygène. De nombreux barrages nuisent à la montaison des migrateurs, derrière lesquels s'accumulent galets et graviers essentiels à la fraie. Enfin, la prédation inquiétante des silures constitue aussi un sujet d'inquiétude.

La Maille landaise, depuis sa création, a du mal à maintenir son nombre d'adhérents bien que la pêche aux engins ait su conserver ses attraits, en devenant un loisir apprécié pour son cadre naturel particulièrement préservé et par la diversité des techniques proposées.

Sur les 80 lots de « Petite pêche » et les 48 lots « Anguille » disponibles, à peine la moitié seulement a été attribuée.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Depuis une dizaine d'années, des démarches transversales sont engagées afin de lutter contre les dégradations anthropiques. La plupart des rivières du bassin est classée au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, visant à la protection et la restauration de la continuité écologique des rivières. La gestion des poissons migrateurs est régie par le PLAN de GEstion des POissons Migrateurs (PLGEPOM). Les pêcheurs aux engins, par leur déclaration mensuelle de captures, restent des témoins privilégiés et des sentinelles actives dans l'observation et la préservation du milieu aquatique.

Les acteurs publics sont les deux syndicats de rivières dans les Landes (Syndicat intercommunal du Moyen-Adour landais -SIMAL et Syndicat intercommunal du Bas-Adour-SIBA), le Conseil départemental des Landes et l'Institution Adour. Ils œuvrent à la fois à l'entretien des cours d'eau et à la restauration des habitats, à la qualité de l'eau, à l'aménagement du bassin versant et à l'accessibilité pour la pêche avec les associations de pêche en créant ou rénovant les cales de mise à l'eau pour permettre la pêche embarquée. De nombreux acteurs associatifs ou publics œuvrent directement ou indirectement pour l'activité pêche sur l'Adour. Les associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) concernées, au nombre de huit, et la Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique œuvrent depuis des dizaines d'années à la sauvegarde des milieux, des espèces et de la pêche. La politique très active de ces associations mise en œuvre depuis le début des années 2000 a permis la restauration de nombreuses annexes hydrauliques sur le fleuve Adour notamment, et l'aménagement, avec les acteurs publics, de cales à bateaux. Toutes ces instances concourent à la sauvegarde du bon état écologique des cours d'eau du bassin versant de l'Adour [témoignage de Vincent Renard].

La Maille landaise essaie de rayonner dans le secteur Sud Adour, en diffusant des prospectus et des affiches chez les principaux revendeurs de pêche. Ses membres partent aussi chaque année depuis 2016 à la rencontre du public lors de manifestations dédiées à la conservation du patrimoine : la journée des associations qui inaugure les célèbres fêtes de Dax, les journées chasse et pêche, organisées par l'écomusée de Marquèze à la fin du mois d'août, et les forums des associations des villes situées au bord du fleuve, au début de chaque année scolaire.



III. 28. Invitation au tioup, écomusée de Sabres, août 2020.

© Florence Duhâa, 2020.

Une exposition des vieux engins de pêche traditionnels a été réalisée en mars 2020 à la Maison de la Barthe gérée par la ville de Dax (Landes).

À la Maison Barthouil à Peyrehorade (Landes), entreprise familiale depuis trois générations, est proposée un espace d'exposition sur le fumage à l'ancienne du saumon et des anguilles. Cette technique est pratiquée à partir des copeaux du bois qui borde l'Adour, l'aulne, récupérés chez l'un des derniers artisans sabotiers des Landes, Claude Labarthe, installé à Saint-Étienne d'Orthe.



Ill. 29. La maison du saumon : visite du musée, juillet 2020.
© Florence Duhâa, 2020.



Ill. 30. Atelier de M.-C. Labarthe, fabricant de sabots, février 2020.
© Florence Duhâa, 2020.

Actions de valorisation à signaler

Édition par le Cercle cartophile de l'Adour (BP 12, 40360 Pomarez, 05 58 89 87 10) d'un millier de cartes postales intitulées : « AUDON (Landes). Pêche à l'alose au tchoup » [ill. 19b].

Modes de reconnaissance publique

Sans objet

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

La Maille landaise envisage différentes actions :

- instauration d'un partenariat avec le musée privé de la Batellerie et de la Pêche de Port-de-Lanne (Landes) : « Entrer dans le musée d'Albert Lataillade avec ses élèves, ce n'est pas les emmener dans un temple de la batellerie de l'Adour, ni dans un austère cabinet de curiosités. Pas de vitre séparatrice, pas de distance de sécurité ou de règlement omniprésent. Entrer dans le musée d'Albert Lataillade, c'est pousser la porte de la grange de votre aïeul et lui laisser vous conter sa vie. C'est laisser les objets, fabriqués manuellement, témoigner de leur riche vécu et comprendre à quel point la nature a été un allié indispensable à la survie de dizaines de générations de riverains de l'Adour. Albert Lataillade le dit lui-même : "Nous devons mieux instruire les jeunes et les moins jeunes, surtout en notre période de mondialisation accélérée et leur montrer la richesse de notre identité ancienne. [...] Je crois fermement que le développement durable est attaché à la culture ." » [L'Adour, un art de vivre, p. 54]. Albert Lataillade, lui-même enseignant et titulaire des palmes académiques, et

son fils, Maurice, ont reçu à ce jour plus de 500 classes de primaire [témoignage de Maurice Lataillade].



Ill. 31-32. Musée de la Batellerie et de la Pêche, Port-de-Lanne (Landes). © Florence Duhâa.

- organiser des soirées « contes et anecdotes au coin du feu » en présence d'anciens et de jeunes pêcheurs ;
- organiser des ateliers de fabrication d'engins de pêche de manière traditionnelle ;
- créer des ateliers pratiques d'apprentissage de rame à la godille, de lanciers d'épervier ;
- créer et/ou intégrer un parcours touristique local, avec des partenaires perpétuant les savoirs traditionnels ancestraux : sabotier, vannier... en lien avec les offices de tourisme ;
- instaurer un partenariat avec J.-J. Lahouze, l'un des derniers fabricants de couralins, pour maintenir le savoir-faire de la fabrication de ces embarcations. La principale difficulté réside dans le manque de transmission des techniques et des gabarits. Sur la base des mesures collectées à partir de couralins traditionnels, la Maille landaise pour projet de réaliser une modélisation en 3D du couralin typique de l'Adour et des reproductions à l'échelle pour ses différentes expositions. Un atelier participatif est envisagé pouvant mobiliser les amateurs et les jeunes élèves de lycées des métiers du bois du territoire, tel le lycée Haroun-Tazieff à Saint-Paul-lès-Dax (Landes).
- ouvrir un site internet, prévu pour 2020.

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Le grand-père de Jean-Michel Duffourg, ancien pêcheur aux engins à Pey, a laissé le témoignage de sa journée-type :

Activités matinales :

- Relève des engins à 6 h : 1000 hameçons et une vingtaine de corbeilles
- Café puis recherche de vers à la pioche
- Peler les anguilles relevées le matin
- Amorçage de 150 à 200 vers

Activités de l'après-midi :

- Repas du midi
- ¾ h de sieste
- À nouveau amorçage
- Tour de France à la télé
- Pose des hameçons et des corbeilles.

Pêcher avec trois caisses de 300 hameçons environ, recouverts de sable mouillé, supposait une sacrée organisation pour ne rien emmêler. Les cordeaux étaient posés sur 500 à 800 m à la godille.

Inventaires réalisés liés à la pratique

Sans objet

Bibliographie sommaire

Anonyme, *Histoire et ethnographie régionale. L'Aquitaine de 1715 à nos jours*, Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 1986, 147 p.

Anonyme, *Racines et mémoire de nos Landes*, Bordeaux, Centre régional des Lettres d'Aquitaine, 1993, 197 p.

Boisgontier (J.), *Dictionnaire du français régional des pays aquitains*, Éditions Bonneton, 1991, 156 p.

Brunet (R.-C.), Gazelle (F.), « Sédimentation dans les barthes de l'Adour au cours d'un cycle hydrologique annuel », *Bulletin de la Société Borda*, 1995, 120^e année, n° 437, 1, p. 99-111.

Chimits (P.), *Carte piscicole du département des Landes*, Dax, Fédération des associations de pêche et de pisciculture des Landes, 1977 (?).

Cuzacq (R.), *L'Adour et ses gaves*, Aurillac, Éditions USHA, 1937, 203 p.

Diderot (D.) et Alambert (J.-B. de), « Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leur explication. Chasses – Pêches », *Encyclopédie*, 1751 ; rééd. Inter-Livres, 1994.

Drouin de Bouville (R. de), *Pêche fluviale en France. Principaux engins et modes de pêche autorisés ou interdits.*, Paris, Impr. nationale, 1902, 652 p.

Duhamel du Monceau (H.-L.), *Traité général des pesches, et Histoire des poissons qu'elles fournissent, tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce*, Paris, Saillant et Nyon libr., 1772, 740 p.

Duviella (M.-C.), « Du poisson pour madame la Comtesse et monsieur l'Intendant », *Bulletin de la Société Borda*, 2004, 129^e année, n° 475, 3, p. 329-340.

Feunteun (É.), *Le Rêve de l'anguille. Une sentinelle en danger. Petite encyclopédie sur un poisson extraordinaire*, Paris, Buchet et Chastel Écologie / Libella, 2012, 266 p.

Foix (V.), *Dictionnaire Gascon-Français, suivi de son lexique Français-Gascon et d'éléments d'un thésaurus gascon*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, 817 p.

Fortin de Grandmont (F.), *Les Ruses innocentes*, Paris, De Sercy, 1688, 445 p., 66 pl.

Fortin de Grandmont (F.), *Traité de toute sorte de chasse et de pêche*, Amsterdam, Estienne Roger, 1714, tome II, 271 p.

Keith (P.), Persat (H.), Feunteun (E.) et Allardi (J.), *Les Poissons d'eau douce de France*, Mèze, Biotope Éditions / Paris, Publications scientifiques du Muséum (coll. « Inventaires et

Biodiversités »), 2011, 552 p.

Kerlorc'h (G.), « Engins de pêche de L'Adour et de ses affluents », *Bulletin de la Société Borda*, 2018, 143^e année, n° 531, 3, p. 346-351.

Kerlorc'h (G.), « Les barthes de l'Adour », *Bulletin de la Société Borda*, 2019, 144^e année, n° 535, 3, p. 315-344.

La Blanchère (H. de), *La Pêche et les Poissons. Dictionnaire général des pêches*, Paris, Libr. Delagrave, 1926, 812 p. et supplément de 165 p.

Lagardère (J.-P.), « Nomenclature gasconne des poissons de mer », *Bulletin de la Société Borda*, 1^{re} partie : 2010, 135^e année, n° 499, 3, p. 337-354 ; 2^e partie : 2010, 135^e année, n° 500, 4, p. 475-492.

Lagardère (J.-P.), « La pêche occasionnelle et libre dans la Grande Lande », *Bulletin de la Société Borda*, 2020, 145^e année, (sous-presse).

Lalanne (J.-R.), *Ô mes barthes... Les tribulations des chasseurs et des pêcheurs des barthes de l'Adour*, Moubnenh, Éd. Pyrémone/Princi Negue, 2006, 187 p.

Laporte-Castède (G.), *Pain de seigle et vin de grives*, Dax, Ducasse-Duhon impr., 1980, 301 p.

Larbaigt (L.), *Les Derniers Gabariers et les derniers pêcheurs de l'Adour*, Pau, Éd. Marrimpouey jeune, 1977, 179 p.

Le Masson du Parc (F.), *Procès-verbaux des visites faites par ordre du Roy concernant la pesche en mer. Amirautés de Bayonne et de Bordeaux. 1727* ; rééd. Ed. de l'Entre-deux-Mers, 2005, 272 p.

Lescarret (J.-P.), « Contribution à l'étude de la pêche dans le département des Landes et de sa place dans l'alimentation carnée, au début et au milieu du XIX^e siècle. », *Bulletin de la Société Borda*, 1982, n° 387, 3^e trimestre, p. 413-431.

Malte-Brun (V.-A.), *La France Illustrée. Géographie, Histoire, Administration, Statistique*, 1881 ; rééd. *Les Landes*, Luc Billard et Éd. du Bastion, 1994, 146 p. (p. 21-58).

Maurice (D.), *Histoire et techniques des vanniers de Castelnau-Chalosse*, Castelnau-Chalosse, impr. Gutenberg, 2012, 73 p.

Prouzet (P.), Lespine (J.), Sébastien (L.), *L'Adour, un art de vivre et la transmission des savoirs*, Éd. Dewez, 2009, 64 p.

Robert (J.), *Pêche et chasse dans les Pyrénées françaises* [catalogue d'exposition, Château-fort de Lourdes], Pau, Éd. Marrimpouey, 1972, 122 p., 16 pl.

Roques (F.), « La pêche au XVIII^e siècle par François Le Masson du Parc », *Bulletin de la Société Borda*, 2018, 143^e année, n°530, 2, p. 179-184.

Senneville-Sainte-Marie (N. de), *Il était une fois... à Soustons. Les pêcheurs, les chasseurs, et le potier de l'étang*, ronéotypé, souvenirs recueillis par l'auteur, 1998, 50 p.

Thoré (J.), *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne. Présentation et notes de J.-J. Taillentou*, 1811 ; rééd. Éditions Pyremonde/Princi Negue, 2007, 281 p.

Filmographie sommaire

« Le musée de la Batellerie et de la Pêche de Port-de-Lanne », reportage pour l'émission « Thalassa », prod. France 3, 2012.

Sitographie sommaire

<https://www.centrecultureldupaysdorthe.com/l-eau-en-pays-d-orthes/la-peche/>

<http://h.20-bal.com/istoriya/3084/index.html>

<https://www.institution-adour.fr/>

<https://www.federation-nationale-adapaef.fr/>

<https://www.migradour.com/wp-content/uploads/2019/03/alose2012.pdf>

<https://sites.google.com/view/val-adour-maritime/>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Darrière Jean, vannier, Oasis au port, 40300 Hastingués, 05 58 73 05 63

Degos Michel, ancien adhérent de la Maille landaise, 2039 route de Libe, 40990 Saint-Vincent-de-Paul, 05 58 89 92 83

Duffourg Jean-Michel, pêcheur professionnel sur l'Adour, 1901 route Sabla, 40300 Pey, 05 58 57 70 83

Gil Pierre, président de l'ADAPAEF 64, pierrejean.gil@free.fr, 06 86 10 08 72

Lagardère Jean-Paul, océanographe-biologiste, directeur de recherches CNRS en retraite, 49 chemin de la Tuilerie, 40110 Morcenx-la-Nouvelle, jplagard@free.fr

Lahouze Jean-Jacques, fabricant de barques traditionnelles, 15 quartier Quina, 40140 Soustons, 06 11 96 26 73

Lataillade Maurice, propriétaire du musée de la Batellerie et de la pêche de Port-de-Lanne, place du Fronton, 40330 Port-de-Lanne, 06 07 63 78 96

Lespine Jacques, ancien pêcheur professionnel et ancien président de la Maille landaise, Maison Mie Maysoun, route de Guiche, 64520 Sames, 05 59 56 03 17

Mais-Noël André et son fils Alain, adhérents de la Maille landaise, 83 allée de Montgaillard, 40330 Port-de-Lanne, 06 70 98 09 12, maisalain40@gmail.com

Pons Claude, secrétaire de la Maille landaise, 260 route du Moulin, 40250 Toulouzette, 06 43 54 49 94, jcpons@orange.fr

Prouzet Patrick, directeur de recherches IFREMER, patrick.prouzet@orange.fr

Renard Vincent, directeur de la Fédération de pêche des Landes, v.renard@peche-landes.com

Robin Daniel, vice-président de la Maille landaise, 295 route de Mugron, 40400 Tartas, 05 58 73 49 52

Saint-Martin François, président de la Maille landaise, 1537 côte d'Hartamont, 40300 Peyrehorade, 06 08 58 82 79, francoissaintmartino919@orange.fr

V.2. Soutiens et consentements reçus

Outre les praticiens rencontrés et enquêtés, qui ont tous donné leur consentement à l'inscription de la pêche aux engins et fils dans le bassin de l'Adour à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, la démarche a reçu le soutien du Château-fort-Musée pyrénéen de Lourdes (65100 Lourdes) et de la Maison Barthouil (Barthouil SAS, 40300 Peyrehorade), entreprise familiale depuis trois générations, spécialisée dans le fumage à l'ancienne du saumon et des anguilles à partir des copeaux de l'aulne qui borde l'Adour.

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur(s) de la fiche

Florence Duhaa-Glize, membre de la Maille landaise, 5 rue des Vignes, 40140 Soustons, 06 63 85 40 33, duaglifo@yahoo.fr

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Anatole Danto, chercheur en éco-anthropologie des espaces littoraux et fluviaux

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Bassin de l'Adour (Landes et Pyrénées-Atlantiques), janvier-septembre 2020

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

26 septembre 2020

Année d'inclusion à l'inventaire

2020

N° de la fiche

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00487

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvksn3</uri>